

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2019

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal des délibérations du 29 mars 2019.

Etaient présents : : Bruno FORTIER, Pascal FAYOLLE, Claude LEGOUY, Françoise NIVESSE, Michel SPEMENT, Virginie DOUAT, Juliette CELESTIN, Julien PICHELIN, Claude DALLE, Jacques ZAJDA, Ronald CLAUX, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Sylvain DUBOIS, Ludwig FOSSE, Isabelle DELEPINE, Arnaud FOUBERT, Josy CARREL-TORLET, Jérôme FURET, Michel HOULLIER.

Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI pouvoir à Michel SPEMENT
Bernard HERBETTE pouvoir à Claude DALLE
Nicoletta WUDARSKI pouvoir à Françoise NIVESSE
Cécilia LAGACHE pouvoir à Ghislaine LEROY
Michel ETIENNE pouvoir à Arnaud FOUBERT
Florence HARMANT pouvoir à Jérôme FURET

Est désigné(e) secrétaire de séance : Virginie DOUAT

DELIBERATIONS

DEL 2019-05-01 – OPPOSITION AU TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS AU 1^{er} JANVIER 2020 DE LA COMPETENCE EAU POTABLE ET DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes du Pays de Valois au 1^{er} janvier 2020 :
 - de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT,
 - et de la compétence assainissement collectif des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 I et II du CGCT,

- de demander à la Communauté de communes du Pays de Valois de proposer une nouvelle date pour le transfert de chacune de ces deux compétences,
- d'autoriser le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- de préciser que cette délibération sera transmise :
 - au Préfet de l'Oise,
 - au Président de la Communauté de communes du Pays de Valois.

DEL 2019-05-02 – CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE « OISE TRES HAUT DEBIT »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire :

- à signer la convention de participation financière à la réalisation du réseau « Oise Très Haut Débit » avec le SMOTHD, ainsi que tout avenant ultérieur ayant pour objet, à la réception des travaux de câblage en cours, de modifier le nombre de prises effectivement déployées, en application des dispositions de l'article 5 de la convention.

DEL 2019-05-03 – CONTRAT DE RURALITE – DEMANDE DE SUBVENTION – ACQUISITION ET AMENAGEMENT ETAGE ESPACE RAMEAU

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible dans le cadre du Contrat de Ruralité (DSIL) pour cette opération relative de l'acquisition et l'aménagement du 1er étage de l'Espace Rameau,
- de préciser que cette demande de subvention s'accompagne d'une demande d'autorisation pour un démarrage anticipé de l'opération à la date de l'accusé de réception du dossier,
- de préciser que le solde de l'opération sera financé sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à la réalisation de cette opération, et au suivi et à la liquidation de la subvention.

3 abstentions : Arnaud FOUBERT, Michel ETIENNE pouvoir à Arnaud FOUBERT, Josy CARREL-TORLET.

DEL 2019-05-04 – CONTRAT DE RURALITE – DEMANDE DE SUBVENTION – PAVAGE RUE DE LA CLOCHE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible dans le cadre du Contrat de Ruralité du Pays de Valois pour le renforcement de l'attractivité touristique du centre historique et de ses rues les plus anciennes.
- de préciser que cette demande de subvention s'accompagne d'une demande d'autorisation pour un démarrage anticipé de l'opération à la date de l'accusé de réception du dossier,
- de préciser que la différence sera financée sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à la réalisation de cette opération, et au suivi et à la liquidation de la subvention.

DEL 2019-05-05 – AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX 18T13 RELATIF A LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DES ARTS MARTIAUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés.

- d'autoriser le Maire à signer les avenants au marché n° 18T13 pour les lots suivants :
 - Lot 1 Gros œuvre - Montant du marché : 970.000 €/HT

- SAS RAMERY BATIMENT, 334 rue de l'Alloeu 59424 ARMENTIERES
Montant de l'avenant : 38.000 €/HT
Nouveau montant du marché : 1.008.000 €/HT (+ 3,92 %)
- Lot 6 Cloisons doublage et faux plafonds : 97.000 €/HT
SAS BELVALETTE, Zone artisanale Champtraine 60871 RIEUX
Montant de l'avenant : 1.649 €/HT
Nouveau montant du marché : 98.349 €/HT (+ 1,70 %)
 - Lot 7 Menuiseries intérieures - parquet sportif : 401.881,26 €/HT
ARTISAL MENUISERIES, 2 rue Charles Somasco 60312 CREIL CEDEX
Montant de l'avenant : 42.081,45 €/HT
Nouveau montant du marché : 443.962,71 €/HT (+ 10,47 %)
 - Lot 12 Chauffage – ventilation – climatisation - plomberie : 432.500,00 €/HT
CVCA ENERGIES, 4 rue Georges Lefebvre 59151 ARLEUX
Montant de l'avenant : - 5.115,92 €/HT
Nouveau montant du marché : 427.384,08 €/HT (- 1,18 %)
 - Lot 14 Voirie et réseaux divers : 222.436,63 €/HT
SARL CABREMA TP, 85 route de Soissons 60800 CREPY-EN-VALOIS
Montant de l'avenant : - 11.886,34 €/HT
Nouveau montant du marché : 210.550,29 €/HT (- 5,34 %)

3 abstentions : Ludwig FOSSE, Jérôme FURET, Florence HARMANT pouvoir à Jérôme FURET.
4 contre : Arnaud FOUBERT, Michel ETIENNE pouvoir à Arnaud FOUBERT, Josy CARREL-TORLET, Michel HOULLIER.

DEL 2019-05-06 – VITRAUX DE L'ÉGLISE SAINT-DENIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible pour cette opération relative aux travaux de vitraux de l'église Saint Denis, auprès du Conseil Départemental de l'Oise et de la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,
- de préciser que ces demandes de subvention s'accompagnent d'une demande d'autorisation pour un démarrage anticipé de l'opération à la date de l'accusé de réception du dossier,
- de préciser que le solde sera financé sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à la réalisation de cette opération, et au suivi et à la liquidation des subventions.

DEL 2019-05-07 – TRAVAUX DE SAUVEGARDE DU CLOCHER SAINT- THOMAS – DEMANDES DE SUBVENTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible pour ces travaux de sauvegarde du Clocher Saint-Thomas, auprès du Conseil Départemental de l'Oise et de la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,
- de préciser que ces demandes de subvention s'accompagnent d'une demande d'autorisation pour un démarrage anticipé de l'opération à la date de l'accusé de réception du dossier,
- de préciser que le solde sera financé sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,

- d'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à la réalisation de cette opération, et au suivi et à la liquidation des subventions.

DEL 2019-05-08 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la suppression des grades suivants :

- 5 postes d'adjoint administratif
- 4 postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 2 postes d'attaché
- 24 postes d'adjoint technique
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 3 postes d'agent de maîtrise
- 2 postes d'agent de maîtrise principal
- 1 poste sur le cadre d'emplois de technicien
- 1 poste de technicien
- 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe
- 5 postes d'ATSEM principal 2^{ème} classe
- 1 poste de chef de service PM
- 3 postes de brigadier-chef principal
- 1 poste d'éducateur des APS
- 1 poste d'adjoint du patrimoine
- 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (25 h hebdo)
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe

DEL 2019-05-09 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – AVANCEMENTS DE GRADE 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création des postes suivants :

- 1 poste à temps complet d'ingénieur hors classe
- 1 poste à temps complet de chef de service de PM principal 1^{ère} classe
- 1 poste à temps complet de brigadier-chef principal
- 1 poste à temps complet d'éducateur des APS principal 2^{ème} classe
- 1 poste à temps complet d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- 11 postes à temps complet d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 1 poste à temps complet d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 4 postes à temps complet d'agent de maîtrise principal
- 3 postes à temps complet d'ATSEM principal 1^{ère} classe

L'incidence financière consécutive à ces créations sera imputée sur les articles correspondant aux charges de personnel du chapitre 012.

DEL 2019-05-10 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création des postes suivants :

- Un poste à temps complet d'adjoint administratif territorial.

L'incidence financière sera imputée sur les articles correspondant aux charges de personnel du chapitre 012.

DEL 2019-05-11 – CNAS - MISE A JOUR DES CRITERES D'INSCRIPTION DES AGENTS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- les règles précitées d'éligibilité au CNAS pour les agents de la Ville,

- précise que l'adhésion de la Ville au CNAS est renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Les cotisations au CNAS sont imputées sur les articles correspondant aux charges de personnel du chapitre 012.

DEL 2019-05-12 – PRISE EN CHARGE DES DEPENSES LIEES AU JUMELAGE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- donne son accord à l'unanimité pour une prise en charge par le budget général des dépenses effectuées dans le cadre du jumelage. Il s'agit, notamment de :
 - Location de bus avec chauffeur,
 - Achat de billets de transports en commun (avion, train, car, métro, bus,...)
 - Frais de déplacements (carburant, péage, parking, taxi,...),
 - Hébergement (hôtel,...)
 - Prestation de restauration (restaurant, traiteur, "food truck",...),
 - Achat de denrées alimentaires,
 - Frais médicaux, pharmacie,
 - Achat de cadeaux, souvenirs, "goodies",
 - Sorties (cinéma, musée, parc d'attractions,...),
 - Prestation de service en animation (DJ, groupes musicaux, spectacles,...),
 - Droits Sacem,
 - Location de salles,
 - Sécurité, gardiennage,
 - Publicité (affiches, flyers, insertions,...).

DEL 2019-05-13 – AMENAGEMENT DES RESERVES EXTERNALISEES DU MUSEE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible auprès de la DRAC des Hauts-de-France pour cette opération qui sera arbitrée en Commission scientifique régionale,
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à la réalisation de cette opération, et au suivi et à la liquidation de la subvention.

DEL 2019-05-14 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION ET L'ANIMATION DE L'ABBAYE SAINT-ARNOUL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à l'unanimité :

- à signer la convention d'objectif et de partenariat liant la Ville de Crépy-en-Valois et l'Association de sauvegarde de l'Abbaye Saint-Arnoul, portant mise à disposition des locaux pour une nouvelle période triennale à compter du 1^{er} juin 2019.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

18/2019 – STAGES ORGANISES PAR LA DIRECTION SPORT-ANIMATION-JEUNESSE

Une convention est signée avec l'association VOILES DU SOISSONNAIS à POMMIERS (02200) pour 3 séances de découverte de la pratique du canoë pour 16 enfants, les 8, 10 et 12 avril 2019, pour un montant de 378 €/TTC.

19/2019 – CONSULTATION 19CO08 – MAITRISE D'ŒUVRE

Une mission de maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux rues des fossés et des remparts est signée avec la société ACP INGENIERIE PUBLIQUE à COMPIEGNE (60200), pour un montant de 7.650 €/HT, soit 9.180 €/TTC.

20/2019 – FORMATION – DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Une convention est signée avec la société CAP'COM à LYON (69003) pour la formation d'un agent à la communication digitale, pour un montant de 980 €/HT.

21/2019 – ANIMATIONS DANS LE CADRE DU PROJET CULTUREL POUR LES ECOLES

Une convention est signée avec l'Association « LA PHOTO MOTS » à CREPY-EN-VALOIS, pour 10 séances pour les classes de cycle 2 (CP-CE1) des écoles élémentaires de la Ville. Le coût de la séance s'élève à 150 €/TTC.

22/2019 – MARCHE 19AC06 – PRODUITS ET PETITS MATERIELS D'ENTRETIEN

Un accord-cadre à bons de commande est conclu avec la société PLG NORD-EST à REIMS (51000), pour un montant de commandes compris entre 40.000 et 120.000 €/HT valable jusqu'au 17 juillet 2020.

23/2019 – MAINTENANCE DU SITE INTERNET DE LA VILLE

Un contrat d'un an à compter du 1^{er} mars 2019, renouvelable deux fois, est signé avec la Société COM6 INTERACTIVE à LAUNAGUET (31140), pour un montant annuel de 900 €/HT.

24/2019 – VENTE D'UN RADAR CINEMOMETRE

Le radar cinémomètre SAGEM type Mestalaser, numéro de série 30011, et son trépied, sont cédés à la Ville de NANTEUIL-LE-HAUDOUIN pour un montant de 800 €.

25/2019 – CONVENTION « PASS PERMIS CITOYEN »

Deux conventions de partenariat tripartites sont signées avec le Conseil départemental de l'Oise, et Noémie TRUC et Enzo VIGNERON, tous deux domiciliés à CREPY-EN-VALOIS.

Le Conseil départemental accordera une aide financière de 600 € aux intéressés en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service de la Ville.

26/2019 – MAINTENANCE DES PANNEAUX D'AFFICHAGE ELECTRONIQUES

A compter du 28 mars 2019, le contrat de maintenance est renouvelé pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, avec la Société CENTAURE SYSTEMS à NCEUX-LES-MINES (62290), pour un montant annuel de 3.276 €/HT.

27/2019 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC - EXPOSITION

Une subvention de 5.000 € sur un budget prévisionnel de 20.181 € est sollicitée auprès de la DRAC Hauts-de-France, pour la réalisation de l'exposition « Arbalètes, histoires et usages » du 30 mars au 28 juillet 2019 au Musée de l'archerie et du Valois.

28/2019 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC - 70EME ANNIVERSAIRE

Une subvention de 5.000 € sur un budget prévisionnel de 29.964 € est sollicitée auprès la DRAC Hauts-de-France, pour la programmation du 70ème l'anniversaire du Musée de l'archerie et du Valois, du 23 mars au 11 novembre 2019.

29/2019 – CONSULTATION 19CO03 – JOURNAL MUNICIPAL

Un marché public est conclu pour une durée de 18 mois avec Estelle JAUNEAUD à PARIS pour la conception graphique et la mise en page du journal municipal. Le coût au numéro (11 par an) est de de 900 €, auxquels s'ajoutent 1,1 % au titre de la contribution diffuseur.

30/2019 – MARCHE PUBLIC 19AC03 – PRESTATIONS DE GARDIENNAGE

Un accord-cadre à bons de commande est conclu avec GMDA SECURITE PRIVEE, à BOBIGNY (93000). Les prestations sont rémunérées à l'heure, selon les tarifs suivants :

Tarifs pour un agent de sécurité

Coût horaire (HT)	Jours semaine (lundi au samedi)	Dimanches	Jours fériés	Jours fériés (Dimanche)
De 6h à 21h (Jour)	16,50 €/HT	18,15 /HT	33,00 /HT	36,30 €/HT
De 21h à 6h (nuit)	18,15 €/HT	19,97 HT	36,30 /HT	39,93€/HT

Tarifs pour un agent cynophile

Coût horaire (HT)	Jours semaine (lundi au samedi)	Dimanches	Jours fériés	Jours fériés (Dimanche)
De 6h à 21h (Jour)	17,00 €/HT	18,70 €/ HT	34,00 €/ HT	37,40 €/ HT
De 21h à 6h (nuit)	18,70 €/HT	20,57 €/ HT	37,40 €/ HT	41,14 €/ HT

31b/2019 – VOYAGE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES EN POLOGNE JUIN 2018

Règlement des factures n° 030478 et n° 030770 relatives à l'achat de 10 vols aller/retour à destination de VARSOVIE (départ le 02 juillet 2018 / retour le 06 juillet 2018) au profit de la société JUSTINE VOYAGES à DUVY (60800), pour un montant de 2.780 €.

32/2019 – DIAGNOSTIC PREALABLE - REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Une mission complémentaire de recensement est signée avec la société GOPUB CONSEIL à VANNES (56000), pour un montant de 3.350 €/HT.

33/2019 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC – SAINT-ARNOUL

Une subvention de 20% du montant de l'opération est sollicitée auprès de la DRAC Hauts-de-France, au profit de l'Association pour la restauration et l'animation de l'Abbaye Saint-Arnoul, pour aider à la réalisation des travaux de restauration dans le Chauffoir et le Parloir, pour un montant de 22.140 €/TTC, selon devis de l'entreprise PATON.

34/2019 – MARCHÉ PUBLIC 19F04 – PHOTOCOPIEURS

Un marché public de fournitures est conclu pour 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2019, avec BUROTIC SERVICE SAS à BREUIL-LE-VERT (60600).

Le loyer annuel s'élève à 10.140 €/HT pour :

- 14 copieurs pour les services de la Ville,
- 5 copieurs pour les écoles élémentaires,
- 5 copieurs pour le CCAS

Options retenues :

- 5 copieurs pour les écoles maternelles : 1.500 €/HT /an
- 2 cartes pour télécopie (service population et direction générale) :120 €/HT /an
- 2 bacs supplémentaires pour la DSAJ : 132 €/HT / an

Maintenance : la copie N&B sera facturée 0,00240 €/HT
la copie couleur sera facturée 0.02200 €/HT

35/2019 – MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT DU REFUGE DE GERESME

Une convention d'étude de définition d'une filière d'assainissement non collectif est signée avec le SPANC de la Communauté de communes du Pays de Valois. Le coût de la mission est de 440 €/TTC, comprenant 390 € d'étude et 50 € de frais de gestion.

36/2019 – TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

A compter du 1^{er} septembre 2019, les tarifs sont fixés comme suit :

	familles domiciliées à Crépy-en-Valois	familles domiciliées hors Crépy-en-Valois
Repas élève	4,69* euros	6,31* euros
Couvert élèves allergiques alimentaires (50% du tarif)	2,35 euros	3,14 euros
Enfants du personnel de la Ville et du CCAS entré dans la collectivité avant le 1 ^{er} janvier 2009	2,35 euros	2,35 euros

- * - 25% à compter du 2^{ème} enfant de la même famille
 - * - 50% à compter du 3^{ème} enfant de la même famille
 - * + 50% en cas de repas pris sans être inscrit à la restauration scolaire
- (selon conditions fixées à l'annexe 1 du règlement de fonctionnement de la restauration scolaire)

Repas adultes	8,45 euros
Repas agents de la Ville et du CCAS entrés dans la collectivité avant le 1 ^{er} janvier 2009	4,23 euros
Repas vendus aux collectivités, MJC, Centres de loisirs	3,30 euros

37/2019 – CONVENTION D'HONORAIRES D'AVOCAT

Une convention d'honoraires est signée avec Maître Alexandre ALLARD à CREPY-EN-VALOIS, Avocat au Barreau de SENLIS, pour défendre les intérêts de 2 agents de la police municipale devant le TGI de SENLIS. Les honoraires sont fixés à titre forfaitaire à la somme de 720 €/TTC.

38/2019 – TARIFS COMMUNAUX APPLIQUES AUX TOURNAGES DE FILMS

N	Forfait journalier				
	1 à 5 emprises	6 à 10 emprises	11 à 20 emprises	21 à 40 emprises	+ de 40 emprises
Nombre de véhicules / caravanes / tentes / groupes électrogènes					
Places de stationnement dans la rue (places réservées + prise d'arrêt de stationnement)	35 €	80 €	115 €	230 €	460 €

N	Long-métrage – Téléfilm – Film publicitaire		Court-métrage – Documentaire – Photos publicitaires et commerciales, forfait journalier	
	Equipe de 1 à 30 personnes	Equipe de + de 30 personnes	Equipe de 1 à 30 personnes	Equipe de + de 30 personnes
Occupation / privatisation de l'espace public (rues, places, parcs et jardins...), Prises d'arrêtés de circulation et de stationnement, prêt de barrières	Tournage de jour (7h-20h) : 360 € Tournage de nuit (20h-7h) : 500 € Préparation, montage, du décor : 210 €	Tournage de jour (7h-20h) : 730 € Tournage de nuit (20h-7h) : 870 € Préparation, montage, du décor : 420 €	Tournage de jour (7h-20h) : 150 € Tournage de nuit (20h-7h) : 180 € Préparation, montage, du décor : 80 €	Tournage de jour (7h-20h) : 520 € Tournage de nuit (20h-7h) : 620 € Préparation, montage, du décor : 260 €
Occupation d'équipements publics (gymnase, médiathèque, école, piscine...) sur les horaires de fermeture au public.	Tournage de jour (7h-20h) : 460 € Tournage de nuit (20h-7h) : 550 € Préparation, montage, du décor : 210 €	Tournage de jour (7h-20h) : 830 € Tournage de nuit (20h-7h) : 990 € Préparation, montage, du décor : 420 €	Tournage de jour (7h-20h) : 150 € Tournage de nuit (20h-7h) : 180 € Préparation, montage, du décor : 80 €	Tournage de jour (7h-20h) : 520 € Tournage de nuit (20h-7h) : 620 € Préparation, montage, du décor : 260 €
Monuments historiques (églises, musées, abbaye...)	Tournage de jour (7h-20h) : 1250 € Tournage de nuit (20h-7h) : 1500 € Préparation, montage, du décor : 600 €	Tournage de jour (7h-20h) : 2250 € Tournage de nuit (20h-7h) : 2700 € Préparation, montage, du décor : 1150 €	Tournage de jour (7h-20h) : 610 € Tournage de nuit (20h-7h) : 730 € Préparation, montage, du décor : 310 €	Tournage de jour (7h-20h) : 1120 € Tournage de nuit (20h-7h) : 1340 € Préparation, montage, du décor : 570 €

Ces tarifs s'entendent hors prestation de personnel municipal (techniciens, policiers) pour ces prestations, voir les coûts salariaux correspondants.

39/2019 – CONVENTION DE TOURNAGE ET DE PRISES DE VUE A CREPY-EN-VALOIS

Une convention de tournage et prises de vue est signée avec « TET-Production », à PARIS. L'occupation de l'espace et des lieux publics, ainsi que la mobilisation du personnel municipal, sont facturés selon les tarifs en vigueur (décision DEC2019-38 du 24 avril 2019).

40/2019 – MARCHÉ 19F09 – ACHAT DE MATERIELS ESPACES VERTS

Un marché de fourniture pour l'achat de matériels d'espaces verts incluant la reprise d'anciens matériels est conclu avec les Etablissements SAINTE-BEUVE à CREPY-EN-VALOIS, pour un montant de 43.100 €/TTC comprenant :

- un micro-tracteur ISEKI TH4295 pour un montant de 18.240 €/TTC,
- une tondeuse autoportée ISEKI SF235 HD152VR pour un montant 27.360 €/TTC.

Le titulaire s'engageant à reprendre des anciens matériels pour un montant de 2.500 €/TTC.

41/2019 – MARCHÉ 19AC01 – ACHAT DE MOBILIER

Un accord-cadre à bons de commande est conclu avec :

Lot 1 – Mobilier de bureau : SAS GOUJON BUREAU, à COMPIEGNE (60200)

Lot 2 – Mobilier scolaire : DELAGRAVE SAS, à MARNE-LA-VALLEE (77437)

Montant maximum de commande pour chaque lot : 100.000 €/HT.

42/2019 – CONSULTATION 19CO17 – FILM PROMOTIONNEL POUR LA VILLE

Un marché public de services est conclu avec la société IMINANCE à AMIENS (80000) pour la production de contenus audiovisuels et le montage d'un film promotionnel pour la ville de Crépy-en-Valois, pour un montant de 9.321 €/TTC.

43/2019 – COORDINATION SPS – ASSAINISSEMENT MERMONT/HAZEMONT

Un contrat de coordination SPS est signé avec DEKRA INDUSTRIAL SAS à AMIENS (80000), pour un montant de 2.975 €/HT.

44/2019 – MARCHE 19S12 – NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS PUBLICS

Un marché de services est conclu pour une durée de 3 ans avec GC NETTOYAGE à ROUVILLE (60800), pour un montant annuel de 7.476 €/TTC.

45/2019 – CONVENTION « PASS PERMIS CITOYEN »

Une convention de partenariat tripartite est signée avec le Conseil départemental de l'Oise, et Quentin DUMETZ, domicilié à CREPY-EN-VALOIS. Le Conseil départemental accordera une aide financière de 600 € à l'intéressé en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service de la Ville.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h10.

Le Maire,
Bruno FORTIER

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE CREPY-EN-VALOIS" around the top edge and "(Oise)" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower. The signature is a cursive script that loops around the stamp.